

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

Le vingt-deux octobre deux mil quinze à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de SAINT-BEAUZIRE se sont réunis sur convocation en date du 16 octobre 2015 adressée par M. Jean-Pierre HEBRARD, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs ARNAUD David, BARGHOUT Christine, BASSE Corinne, BRESSON Séverine, CHABRIER Michel, DAUZAT Christian, GONZALEZ Sandra, HEBRARD Jean-Pierre, JENTHON Thierry, LAURENDEAU Patrick, PARET Christine, PASCANET Serge, QUANTIN Hugues, ROUGIER Mireille, SALA Géraldine, SOUBEYROUX Valérie.

Pouvoir : M FOURNIER Michel à Mme GARCIA Amélia

Excusées : Mme GARCIA Amélia, Mme DE SOUSA Sandra

Secrétaire de séance : M. DAUZAT Christian

Secrétaire administrative : Mme BRIFFOND Catherine

Monsieur le Maire propose de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Création d'un poste sous contrat (CAE)

Le conseil municipal est favorable à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- SBA : rapport annuel 2014 (synthèse)
- Contrat photocopieur école
- Réaménagement prêt (banque populaire)
- Commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (désignation de représentants)
- Virements de crédit et ouvertures de crédit
- Flux d'actualités sur le site internet (La Montagne)
- Subvention exceptionnelle (USSB)
- Questions diverses

1. SBA : rapport annuel 2014 (synthèse)

Chaque élu a été destinataire de la synthèse du rapport 2014 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets du Syndicat du Bois de l'Aumône. Il convient d'acter la transmission de ce rapport qui est consultable en mairie.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

2. CONTRAT PHOTOCOPIEUR : Ecole

Il est proposé de changer le photocopieur de l'Ecole. La société DACTYL Buro propose un matériel SCHARP MXM 266 dont les clauses du contrat de location sont les suivantes :

Durée 21 trimestres

Loyer trimestriel : 153 € HT soit 162 € TTC

Maintenance trimestrielle copie noir : 0.005 € HT soit un gain de 541.20 € TTC par an par rapport à l'ancien contrat.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer le nouveau contrat avec la société DACTYL Buro selon les conditions précédemment énoncées.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

3. REAMENAGEMENT DE PRET : Banque Populaire du Massif Central

M. DAUZAT expose que des démarches ont été engagées auprès des banques en vue de renégocier des emprunts.

La Banque Populaire du Massif Central a été contactée aux fins de réaménager le prêt n° 07031134 du 3 avril 2009 pour lequel il reste une durée de remboursement de 18 ans au taux de 4.95 %. Cette dernière nous fait la proposition suivante :

- Réaménagement au 17 avril 2016 après paiement de l'échéance 2016,
- Capital restant dû au 17 avril 2016 : 581 253.61 €,
- Indemnité de rachat 40 687.75 € refinancée avec le capital restant dû,
- Nouveau taux fixe proposé : 3.25 %,
- Nouvelles annuités : 46 181.73 € au lieu de 49 529.99 € soit un gain pour la commune de 60 268.73 € sur l'ensemble des annuités à venir.

M. le Maire demande d'accepter cette proposition et de l'autoriser à signer tous documents relatifs à ce réaménagement de prêt.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

4. COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES : désignation de représentants

Créée par la loi de 2005, la commission intercommunale pour l'accessibilité est une obligation pour les EPCI de plus de 5000 habitants ayant la compétence Aménagement du territoire depuis 2009. Ainsi, la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat a créé une CIAPH, par la délibération n°2015.081, en date du 15 septembre 2015.

Ainsi, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner :

- M. Michel CHABRIER comme représentant titulaire,
- Mme Sandra GONZALEZ comme représentant suppléant,

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

5. FLUX D'ACTUALITES SUR LE SITE INTERNET : La Montagne

M. le Maire expose que le quotidien La Montagne nous propose d'installer un bandeau déroulant dit « flux d'actualités » sur le site de la commune, où seront accessibles tous les articles parus dans la Montagne concernant notre commune. Les frais techniques uniques sont de 290 € et l'abonnement annuel de 390 €. (voir le site de la commune de Maringues pour démonstration).

Le conseil est favorable à cette proposition à l'unanimité des présents (pas de vote)

6. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE : USSB

Pour la première fois de son histoire l'USSB accède au 6ème tour de la Coupe de France. Elle affrontera l'équipe d'ESPALY Haute Loire le samedi 25 octobre 2015 à 20h 00.

Afin de mettre les joueurs dans des conditions optimales l'association envisage de faire le déplacement en bus, auxquels se joindront des supporters. Le Président a demandé une subvention de 500 € afin d'aider l'association à organiser au mieux ce déplacement.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

7.VIREMENTS ET OUVERTURES DE CREDITS :

Monsieur le Maire expose au conseil que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2015 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Subvention exceptionnelle USSB :

| OBJET DES DEPENSES | DIMINUTION SUR CREDITS DEJA ALLOUES | | AUGMENTATION DES CREDITS | |
|--------------------------------|-------------------------------------|----------|--------------------------|----------|
| | Chapitre et article | sommes | Chapitre et articles | sommes |
| Subvention exceptionnelle USSB | 61522 | 500.00 € | 65748 | 500.00 € |

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

City Stade :

Afin de solder les travaux relatifs à la pose de la clôture du City Stade, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 132 €. et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 132 € sur la section d'investissement :
Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement
Dépenses : 2135 (095) City Stade

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Mobilier Ecole Publique :

Afin de solder l'achat de mobilier destiné à l'école publique, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 606 €. et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.
- Un vote supplémentaire de 606 € sur la section d'investissement :
Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement
Dépenses : 2184 (099) mobilier

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Travaux extension et rénovation école :

Afin de solder les travaux d'extension et rénovation de l'école publique et suite à la révision des prix contractuelle, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 4500€. et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

- Un vote supplémentaire de 4500 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2313 (099) travaux

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

Travaux réfection cimetière :

Afin de prendre en charge des travaux non prévus au budget concernant la réfection du portail du cimetière et la pose d'une protection autour du panneau « triflash » sur la rue de Riom, il conviendrait d'effectuer :

- Un virement de crédits qui consiste à diminuer ceux inscrits sur l'article 61522 d'un montant de 740 €. et d'augmenter d'autant ceux inscrits sur l'article 023 prélèvement pour dépenses d'investissement.

- Un vote supplémentaire de 740 € sur la section d'investissement :

Recettes : article 021 prélèvement sur recettes de fonctionnement

Dépenses : 2151 (105) voirie urbaine

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

8. CONTRAT CAE : création de poste et autorisation de signature

Afin de faire face à l'accroissement de charges relatives aux activités périscolaires et afin de renforcer l'équipe des ATSEM suite à la demande de Madame la Directrice de l'école publique, il convient de créer un poste sous Contrat Accompagnement dans l'Emploi de 20 H hebdomadaire au 1er novembre 2015 et pour une durée de un an non renouvelable. Il convient d'autoriser M. le Maire à signer ce contrat.

VOTE : Pour à l'unanimité des présents.

9. QUESTIONS DIVERSES

❖ Personnels municipaux

Sur proposition de Pôle Emploi M. Benjamin SPINARD agent sous contrat en Accompagnement dans l'Emploi a été retenu pour suivre un stage de formation de conducteur poids lourds qui se déroulera au cours du dernier trimestre 2015.

❖ Schéma Départemental de coopération intercommunale

A ce stade du projet, la Communauté de Communes Limagne d'Ennezat serait associée à Riom Communauté et à Volvic Sources et Volcans pour former une nouvelle communauté de communes regroupant 32 communes et environ 66 000 habitants ce qui permettrait à terme la création d'une communauté d'agglomération.

Le Préfet arrêtera le schéma en mars 2016 pour mise en application au 1^{er} janvier 2017. Les communautés de communes et les communes devront délibérer avant la fin de l'année 2015 sur ce projet.

❖ **ZAC du Biopôle** : compte rendu financier de la SEAU (août 2014 – août 2015)

Le compte rendu financier de la SEAU qui assure la maîtrise d'ouvrage de l'aménagement de la ZAC du Biopôle a été présenté et approuvé par le Conseil Communautaire le 20 octobre 2015.

Le montant des travaux pour la période s'est élevé à 8 367.82 € TTC.

Au 31 août 2015, le total des dépenses engagées depuis la création du Biopôle s'élève à 8 992 674.05 € TTC.

❖ **Curage et débroussaillage des fossés**

L'opération annuelle de curage et débroussaillage des fossés conduite par le syndicat de la Rive Droite de la Morge débutera sur la commune semaine 45. Quelques difficultés sont à prévoir du fait de l'épaisseur de la végétation bordant certains fossés. Pour mémoire la commune compte 32 kilomètres de fossés.

❖ **Associations**

Conformément à leurs statuts plusieurs associations vont changer de président ou présidente, il s'agit du CCA, du FJEP et de Tennis et Loisirs.

❖ **Désignation de la Déléguée Départementale de l'Education Nationale**

Mme Christiane BOILE a été désignée Déléguée Départementale de l'Education Nationale à compter du 6 septembre 2014 jusqu'à la rentrée scolaire 2017 en remplacement de M. Henri CONRIE.

Calendrier :

Mardi 27 octobre 2015 : commission finances de la CCLE

Mercredi 28 octobre 2015 à 20h : commission finances

Jeudi 29 octobre 2015 à 15 h : rencontre avec le Sous-Préfet au Biopôle

Jeudi 29 octobre 2015 à 20h 30 : commission scolaire

Vendredi 31 octobre 2015 : Halloween

Mardi 3 novembre 2015 à 18h : conseil d'école

Vendredi 6 novembre 2015 : Ste Geneviève à Entraigues

Mardi 10 novembre 2015 à 18h 30 : conseil communautaire

Mercredi 11 novembre 2015 à 10h 45 : cérémonie

Jeudi 26 novembre 2015 à 20h 30 : conseil municipal

Fin de séance : 22 heures